



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/710

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à l'association ActForRef
(association d'action internationale d'aide aux réfugiés) domiciliée 12 rue des Pierres
Plantées à Lyon 1er

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/710 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION ACTFORREF (ASSOCIATION D'ACTION INTERNATIONALE D'AIDE AUX REFUGIES) DOMICILIEE 12 RUE DES PIERRES PLANTEES A LYON 1ER (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« ActForRef » (action internationale d'aide aux réfugiés) est une association loi 1901 déclarée officiellement à Lyon en février 2016. Elle est reconnue d'intérêt général, et domiciliée 12, rue des Pierres Plantées à Lyon (1^{er} arrondissement).

L'association agit selon deux axes principaux :

- Développer l'aide aux réfugiés en situation de précarité, quelle que soit leur nationalité et leur pays d'origine, en organisant des actions de solidarité localement et au niveau international (mais ses secteurs d'intervention sont principalement la région lyonnaise et le département du Rhône). L'association a fait le choix d'intervenir sur tous les types de besoins rencontrés par les personnes, sans spécialiser son activité :
 - o fourniture d'aides vestimentaires et alimentaires d'urgence, ainsi que d'aides en matière d'hygiène et financières variées (frais d'avocats, d'université, de traduction, nuitées d'hôtel ou d'hébergement) ;
 - o cours de français, trousseaux de maternité, sorties cinéma... ;
 - o soutien moral, administratif et logistique ;
 - o aide à l'hébergement grâce son réseau d'accueillants solidaires (38 personnes hébergées en 2020).
- Sensibiliser et promouvoir la solidarité envers cette population par la diffusion au grand public de toutes informations utiles sur l'actualité les concernant : réseaux sociaux pour regrouper, informer et mobiliser les personnes ; par ailleurs l'association est membre de plusieurs collectifs locaux, nationaux et européens de défense des droits des exilés.

Elle compte actuellement 44 adhérents et 35 bénévoles.

L'association n'a jamais sollicité de subventions jusque-là et fonctionne principalement à partir de dons de particuliers et d'un peu de mécénat privé. Mais ce système montre ses limites et pour 2021, l'association sollicite une subvention au vu des besoins suivants :

- o Elle ne dispose pas de local, ni pour accueillir correctement les personnes accompagnées, ni pour stocker les denrées et matériels collectés et redistribués (depuis mai 2020 l'association dispose d'un garage de stockage à Villefranche-sur-Saône mais n'en a pas à Lyon) ;
- o La rémunération d'heures de coordination de l'activité par la présidente de l'association, sur la base d'au moins deux heures par semaine ;

- Une participation aux frais généraux de l'association.

Sur les 5 000 euros demandés, la Ville de Lyon souhaite apporter une subvention de 2 000 euros, afin de :

- Apporter un soutien à cette activité d'aide, importante au regard des besoins (rappelons par exemple qu'un tiers des demandeurs d'asile n'a pas de place dans le dispositif national d'asile, et que de nombreuses personnes en situation de migration sont sans ressources) ;
- Valoriser une activité d'aide qui repose sur le volontarisme des citoyens au travers des dons mais également de l'hébergement solidaire, ce qui permet de créer du lien entre habitants et migrants et contribue à faire vivre l'hospitalité à Lyon.

Cette subvention s'inscrit donc dans le cadre de la politique d'accueil et d'hospitalité que la Ville de Lyon souhaite renforcer et soutenir.

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement de 2 000 euros est allouée à l'association « ActForRef », sise 12, rue des Pierres Plantées à Lyon (1er arrondissement).
- 2- La dépense en résultant, soit 2 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41936, nature 65748, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET